

**Fiche argumentaire : la « Landerisation » de la France**

le 29/01/2014

Lors de ses vœux à la presse le 14 janvier dernier, François Hollande a annoncé son intention de franchir une nouvelle étape dans la décentralisation par la création de grandes régions, dotées de compétences réglementaires propres. Cette mesure s'inscrit très clairement dans ce processus, aujourd'hui assumé, d'adaptation de la France au cadre euro-mondialiste, imposé par Bruxelles et mis en œuvre par l'UMP, le PS et leurs satellites. Autre élément révélateur de cette politique : le projet de ratification définitive de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Ces annonces, ajoutées aux grandes-métropoles et au renforcement des pouvoirs des collectivités locales au détriment de l'Etat, marquent une véritable « landerisation » de la France sur le modèle allemand, dont nous subissons déjà lourdement la politique économique, toute entière tournée contre nos intérêts.

- **La fusion des régions et les grandes métropoles :**

- Le prétexte fallacieux des économies :

En annonçant son souhait de réduire le nombre de régions de 22 à 15, François Hollande a insisté sur l'argument des économies, sans pour autant les estimer. Et pour cause, c'est bien là le plus fallacieux des arguments. D'expérience, la décentralisation s'est toujours avérée coûteuse. **Sous l'effet de la libre administration des collectivités territoriales, le nombre de fonctionnaires territoriaux a explosé, quand dans le même temps, les gouvernements successifs depuis Nicolas Sarkozy se sont employés à réduire le nombre de fonctionnaires d'Etat** (policiers, militaires, chercheurs, professeurs, etc.), pourtant nécessaires à la cohésion nationale.

De plus, le transfert de compétences supplémentaires aux régions, additionnées de **compétences réglementaires propres, préalable au transfert de compétences législatives** (synonyme de fin de l'unité nationale et de l'égalité entre les Français), signifient bien sûr la création de nouvelles structures, plus grosses, plus lourdes et plus éloignées encore des citoyens.

La création de grandes métropoles, au détriment des départements pour certains amputés, consacre quant à elle la dualisation du territoire national entre les grandes aires urbaines, où vont se concentrer toujours davantage la richesse économique, les moyens financiers, les équipements et services publics, et le reste de la population vivant en milieu rural ou dans les petites et moyennes villes. Cette cohérence territoriale entre zones rurales et urbaines était précisément garantie par les départements.

L'ensemble de ces réformes sont évidemment de nature à renforcer les gabegies et les dérapages budgétaires.

- Un projet politique et un contresens historique :

Comme il ne s'agit pas de faire des économies (et d'abord parce que d'hypothétiques économies sur le millefeuille administratif restent dérisoires au regard de la montagne de nos dettes), **il faut bien avoir à l'esprit qu'il s'agit avant tout d'un projet politique, voulu et sciemment organisé, de déstructuration de la France**. Un projet qui consiste en l'affaiblissement de l'Etat par le haut (Bruxelles), et par le bas (grandes régions et grandes métropoles).

Ce projet est à tel point politique et dogmatique que les commentateurs publics en viennent à expliquer les difficultés économiques de la France comme étant liées aux spécificités de son modèle institutionnel ; prétextant, non sans-démagogie, qu'il faut en tout point imiter l'Allemagne, au mépris de toutes les réalités historiques, culturelles et politiques.

L'organisation fédérale de l'Allemagne est propre à son passé. Les *Länder*, ces grandes régions qui inspirent aujourd'hui François Hollande, sont eux-mêmes des Etats, produits de leur propre histoire, qui ont décidé de mettre en commun leurs compétences régaliennes au sein du *Bund*. En France, c'est l'inverse qui a prévalu : l'Etat royal, et après lui la République et l'Empire, ont progressivement unifié la France par le haut, désagrégant ses grandes provinces et réduisant, non sans conflits, le pouvoir particulier des grands seigneurs féodaux au profit du seul souverain, hier le Roi, aujourd'hui le peuple.

- **La Charte des langues régionales et minoritaires :**

Cette monstruosité juridique, présentée trompeusement comme une simple reconnaissance sans effet des langues régionales, est en réalité un texte s'attaquant directement à l'un des fondements les plus importants de notre pays : l'unicité du peuple.

Il convient de préciser que les langues régionales, certes constitutives de notre identité et de notre culture, figurent déjà dans la Constitution française depuis la réforme de 2008 (article 75-1), que leur enseignement va grandissant et que, par conséquent, ce texte n'est en rien « nécessaire » à leur préservation, comme on voudrait le faire croire...

Il s'agit là encore d'un texte de nature politique, qui permettra à des groupes ethnicistes et sécessionnistes d'utiliser le prétexte de la langue à des fins politiques. Ce n'est pas un hasard si les mouvements indépendantistes ultra-minoritaires basques, bretons ou corses y sont favorables. De même, il n'est pas utile de s'interroger longtemps sur les motivations réelles de l'UMPS et de Bruxelles en faveur de ce texte, eux qui tiennent en horreur et méprisent tout ce qui relève de la Nation et de son identité.

Les conséquences de cette Charte sont en effet immenses d'un point de vue juridique :

- elle impose **la reconnaissance de l'usage des langues régionales et minoritaires dans la vie privée et publique** ;
- elle rend opposable la traduction de tous les textes juridiques et administratifs dans une langue régionale ou minoritaire ;
- elle contient enfin une myriade de dispositions en vue d'orienter les politiques publiques dans les domaines de l'enseignement, de la culture et des services d'information et de communication.

L'application de ces mesures pourrait avoir un coût financier potentiellement colossal. Il existe en France pas moins de 75 langues qui répondent aux critères et au champ de définition de cette Charte...

- Le parcours législatif du texte :

Dans une nouvelle démonstration de l'alliance UMPS, mardi 28 janvier 2013, l'Assemblée nationale a approuvé par 361 voix la proposition de loi constitutionnelle visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Celle-ci a été signée en 1999 par le gouvernement de Lionel Jospin, mais n'a jamais pu être ratifiée du fait de son inconstitutionnalité manifeste. **Contraire à l'article 2 de la Constitution qui stipule que « la langue de la République est le français », et portant « atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français », le texte fut dès l'origine bloqué par le Conseil Constitutionnel (décision du 15 juin 1999).**

Dans un avis du 5 mars 2013, ces arguments ont tous été repris par le Conseil d'Etat. **Le gouvernement ne peut donc pas décemment prétendre que ce texte ne changerait rien aux fondements de notre République quand les plus hautes Institutions du pays le censurent sans réserve et de manière constante depuis 1999...**

Nonobstant ces avis, le gouvernement a enclenché une procédure législative dont le terme sera de réviser la Constitution, maintenant par là sa volonté d'aller à l'encontre des principes fondamentaux de notre République.

La Charte doit à présent passer devant le Sénat, et enfin devant le Congrès (date encore indéterminée) qui jouera, comme en 2008, son funeste rôle de fossoyeur officiel de la République.

- **Le modèle défendu par le Front National :**

Le Front National défend un modèle institutionnel clair, respectueux de notre Histoire et le seul qui ait fait la preuve de son efficacité : communes, départements, État.

Il s'oppose au modèle UMPS, euro-compatible : intercommunalités, grandes-régions, Union-Européenne.

La réduction du millefeuille administratif est un objectif nécessaire et nous proposons à cette fin les mesures suivantes :

- Création de Conseils régionaux allégés, composés des premiers élus de chaque département et érigés en simples instances de coordination des politiques locales.
- Suppression des Conseils économiques et sociaux régionaux.
- Réforme des intercommunalités en milieu urbain, sources de doublons administratifs et donc de dérives budgétaires injustifiées (cf. Rapport de la Cour des comptes)
- Possible suppression du Sénat (notamment en cas de réforme du mode de scrutin à l'Assemblée nationale pour une vraie représentativité).
- Suppression de la clause générale de compétence et limitation du principe de libre-administration des collectivités territoriales (ex : limiter l'embauche de fonctionnaires territoriaux en fonction du nombre d'habitants de la collectivité).

Le Front National s'oppose enfin évidemment à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et rappelle sa volonté de protéger l'unité du peuple Français, et le rayonnement de sa langue à l'étranger ; pour une francophonie offensive.

Il convient enfin sur tous ces sujets de souligner que le peuple -y compris dans les régions à l'identité culturelle plus affirmée- s'est toujours opposé aux projets de destructuration de la France et de son unité. Cela s'est vérifié en Corse en 2003, dans toute la France en 2005 (référendum sur la Constitution européenne), dans les DOM-TOM en 2010 (Martinique et Guyane) et en Alsace l'année dernière.

Les Français, d'où qu'ils soient, ont toujours instinctivement réaffirmé leur attachement à la France, faisant fi des campagnes de presse les plus massives et les plus mensongères, et déjouant toujours les pronostics sondagiers.

Auteur : Joffrey Bollée